

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 24 septembre 2020

Date de convocation : 16 septembre 2020  
Date d'affichage : 16 septembre 2020

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 34  
Nombre de voix exprimé : 39

L'an deux mille vingt et le vingt-quatre septembre,

À dix-huit heures, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Robert TCHOBDRÉNOVITCH, Président,

**Présents** : TCHOBDRÉNOVITCH Robert, AUZOIS Pierre, BASTIE Emilie, BONNET François, BOREL Jean-Luc, BRABANT Jean-Marc, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DE VILLEBONNE Alain, DUMONTIER Rose-Marie, DUVAL Marc, GARCIN Mylène, GOUIRAND Alain, GRANGE Valérie, GUEYDON Alain, JAUBERT Marc, JEAN Geneviève, KHALIZOFF Samantha, LAROCHE Franck, LE BOUC Nathalie, MARGAILLAN Brigitte, MAUGAN-CURNIER Séverine, MAUREL Eve, MOURET Karine, NATTA Jacques, PANATTONI Josiane, PARTAGE Michel, PAUMIER-LALLEMAND Béatrice, RICHAUD Joëlle, RISBOURG Gregory, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard, SALERNO Nicolas, SERRA Catherine, SIMOS Michel

**Procurations** : BRETTE Romain donne procuration à TCHOBDRÉNOVITCH Robert, DOMEIZEL Mariane donne procuration à DUMONTIER Rose-Marie, GIRAUDON Josiane donne procuration à SERRA Catherine, LOVISOL Jean-François donne procuration à AUZOIS Pierre, VITALE Bernadette donne procuration à MAUREL Eve

**Absents et excusés** : EGG Philippe, DAUPHIN Anne-Marie,

Monsieur Gregory RISBOURG est nommé secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-068  
Finances & Moyens Généraux  
Délégation de pouvoir au Bureau - Attribution des aides COVID

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°2020-034 du 22 juin 2020 approuvant la convention portant délégation exceptionnelle et temporaire de la compétence en matière d'aides aux entreprises ;

Vu la délibération n°2020-037 du 30 juillet 2020 déterminant le nombre de vice-présidents et la composition du bureau ;

Vu les statuts de COTELUB.

Considérant ce qui suit :

COTELUB s'est engagée, sur délégation de la Région Provence Alpes Côte d'Azur, à aider les entreprises affectées par la crise économique consécutive à la situation sanitaire.

Afin d'accélérer la procédure d'attribution de ces aides, il est proposé, comme le permet l'article L. 5211-10 du CGCT, que le Conseil Communautaire délègue leur attribution au Bureau de COTELUB. Cette attribution se fera dans le respect de la convention signée avec la Région.

Cette délégation est valable jusqu'au 31 décembre 2020, date à laquelle prend fin la délégation consentie par la Région.

Monsieur le Président rendra compte, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, des travaux et des attributions exercées par le Bureau sur délégation de l'organe délibérant.

Monsieur le Président propose au conseil communautaire :

- d'accorder au Bureau la délégation suivante : attribution des aides aux entreprises dans le cadre de la convention signée avec la Région ;
- de dire que cette délégation est valable jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Le conseil communautaire ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **accorde** au Bureau la délégation suivante : attribution des aides aux entreprises dans le cadre de la convention signée avec la Région ;
- **dit** que cette délégation est valable jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par :

39 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

  
Robert TCHOBORENOVITCH  
Président



CCCI SUD Languedoc-Roussillon  
TERRITOIRE  
DE  
L'INNOVATION  
ET  
DU  
DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE  
ET  
SOCIAL